

CHAMPIONNAT DE L'EURE PAR ÉQUIPES

INSTRUCTIONS POUR LA SAISON 2020/2021

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE COVID-19.

Les 2 équipes qui se rencontrent doivent respecter scrupuleusement les consignes sanitaires (masque, distanciation,...).

Si l'une des équipes est en défaut (exemple : un joueur refusant de mettre son masque lorsqu'il ne joue pas), l'équipe adverse doit refuser de faire la rencontre et porter une réclamation sur la feuille de match en expliquant clairement les faits.

En fonction des évènements, la Commission Sportive Départementale décidera de la sanction à appliquer, qui pourra être la perte de la rencontre, pour l'équipe fautive, par pénalité (18/0 et 0 point pour le score).

Doubles :

Si un joueur refuse de participer, sous prétexte de la distanciation sociale, le juge-arbitre peut lui rappeler qu'il peut jouer avec un masque. S'il refuse tout de même, alors on considère que la partie de doubles est une défaite (11-0, 11-0, 11-0) pour la paire et non un forfait ou un abandon.

Le joueur pourra participer aux éventuelles parties restantes.

Forfait et report de match:

Si une équipe, suite à une suspicion de COVID, déclare « Forfait », elle n'aura pas d'amende et obtiendra le point du match perdu, mais devra transmettre au responsable du championnat les justificatifs médicaux.

Si une équipe, pour la même raison, demande le report d'une rencontre, elle devra également fournir les justificatifs médicaux. Cette rencontre devra se faire assez rapidement, sous réserve des conditions sanitaires, quitte à jouer en semaine.